



N°2023-02

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE TASSIN LA DEMI-LUNE

Séance du Mercredi 1<sup>er</sup> février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le premier du mois de février à dix-neuf heures se sont réunis en salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville de Tassin la Demi-Lune, les membres du Conseil municipal de la Ville de Tassin la Demi-Lune, sous la présidence de M. Pascal CHARMOT, Maire de Tassin la Demi-Lune.

Date de la convocation : 26 janvier 2023

Nombre de conseillers en exercice :	35
Nombre de votants :	33

### Nombre de conseillers présent(s) :

ACQUAVIVA Caroline, BERGERET Pierre, BLANCHIN Jacques, BOULAY Christine, BOURGOGNON Henri, BOUVIER Ghislaine, CADILLAT Michel, CHARMOT Pascal, CHARPENTIER Marie-Catherine, CHARRIER Isabelle, DU VERGER Laurence, ESSAYAN Martine, FERRAND Benoît, GANDON Francis, GARRIGOU Christine, GAUTIER Eric, HACHANI Yohann, HUSSON Serge, JANNIN Pierrick, JELEFF Michèle, KALITA Matthieu, MARGERIE Marielle, MEJAT Yves, PECHARD Katia, RIO Jean-Baptiste, SCHUTZ Claire.

Formant la majorité des membres en exercice.

**Nombre de conseillers absent(s) avec pouvoir :** 7 (CUZIN Sandrine donne pouvoir à PECHARD Katia, CONTREL Nathalie donne pouvoir à ACQUAVIVA Caroline, DE UFFREDI Sabrina donne pouvoir à SCHUTZ Claire, JOURDAN Milouda donne pouvoir à BLANCHIN Jacques, JOLY Franck-Alain donne pouvoir à MEJAT Yves, PARENTHOEN Yannick donne pouvoir à BOUVIER Ghislaine, VERNET Cédric donne pouvoir à DU VERGER Laurence)

**Nombre de conseillers absent(s) sans pouvoir :** 2 (MONTOYA Marc-Antoine, RANC Julien)

**Le secrétariat a été assuré par :** Madame JELEFF Michèle

**Objet : Etat récapitulatif annuel des indemnités perçues par les élus en 2022**

**Vu** le Code général des collectivités territoriale et notamment son article L.2123-24-1-1 ;

**Considérant** qu'il revient à la Commune de Tassin la Demi-Lune d'établir chaque année, un état récapitulatif des indemnités de toutes natures dont bénéficient les élus siégeant au Conseil municipal, au titre de tout mandat ou de toute fonction.

République Française – Département du Rhône  
Toute correspondance doit être adressée à : Monsieur le Maire – Ville de Tassin la Demi-Lune – Hôtel de ville  
Place Hippolyte Péragut - BP 58 – 69812 TASSIN CEDEX  
Tél. 04 72 59 22 11 – Fax. 04 72 59 22 46

Accusé de réception en préfecture  
069-216902445-20230209-D2023-02-DE  
Préfecture de la Région Auvergne-Rhône-Alpes  
02/02/2023



**Considérant** que le tableau présenté, fait dès lors apparaître :

- Les indemnités que touchent les élus municipaux pour leur mandat municipal ;
- Les indemnités que touchent les élus municipaux pour leur mandat dans un syndicat mixte ;
- Les indemnités que touchent les élus municipaux pour leur mandat dans une société d'économie mixte (SEM) ou une société publique locale (SPL).

**Considérant** que les indemnités versées par la Métropole sont quant à elles déclarées par cette dernière.

**Considérant** que le tableau portant état récapitulatif de ces indemnités ;

Indemnités brut 2022 VILLE de Tassin la Demi-Lune			Autres mandats Syndicats	
ACQUAVIVA CAROLINE	Adjoint	14 253,96 €		
BERGERET Pierre	Adjoint	14 253,96 €		
BLANCHIN JACQUES	Adjoint	14 253,96 €		
BOULAY CHRISTINE	Adjoint	14 253,96 €		
BOURGOGNON HENRI	Conseiller municipal délégué	3 730,08 €		
BOUVIER Ghislaine	Adjoint	14 253,96 €		
CADILLAT Michel	Conseiller municipal	1 068,48 €		
CHARMOT PASCAL	Maire	42 336,00 €		
CHARPENTIER Marie-Catherine	Conseiller municipal	1 068,48 €		
CHARRIER Isabelle	Conseiller municipal délégué	3 730,08 €		
CONTREL Nathalie	Conseiller municipal	1 068,48 €		
CUZIN Sandrine	Conseiller municipal	1 068,48 €		
DE UFFREDI Sabrina	Conseiller municipal	1 068,48 €		
DU VERGER Laurence	Conseiller municipal	1 068,48 €		
ESSAYAN Martine	Conseiller municipal	1 068,48 €		
FERRAND Benoit	Conseiller municipal	805,95 €		
GANDON Francis	Conseiller municipal	1 068,48 €		
GARRIGOU CHRISTINE	Conseiller municipal	1 068,48 €	Présidente ACQUAVERT	10 290,16 €
GAUTIER ERIC	Adjoint	14 253,96 €		
GERLINGER Anne	Conseiller municipal	265,45 €		
HACHANI Yohann	Conseiller municipal délégué	3 730,08 €		
HUSSON Serge	Adjoint	14 253,96 €		
JANNIN Pierrick	Conseiller municipal délégué	3 730,08 €		
JELEFF Michèle	Conseiller municipal	1 068,48 €		
JOLY Franck-Alain	Conseiller municipal	1 068,48 €		
JOURDAN Milouda	Conseiller municipal	1 068,48 €		
KALITA Matthieu	Conseiller municipal délégué	3 730,08 €		
MARGERI Marielle	Conseiller municipal	1 068,48 €		
MEJAT Yves	Conseiller municipal	1 068,48 €		
MONTOYA Marc-Antoine	Adjoint	14 253,96 €		
PARENTHOËN Yannick	Conseiller municipal	1 068,48 €	Président du SIOL	10 922,58 €
PECHARD KATIA	Adjoint	14 253,96 €		
RANC Julien	Conseiller municipal	1 068,48 €		
RIO Jean-Baptiste	Conseiller municipal délégué	3 730,08 €		
SCHUTZ Claire	Adjoint	14 253,96 €	Vice-présidente SAGYRC	4 207,56 €
VERNET Cedric	Conseiller municipal	1 068,48 €		

Compte tenu des observations ;

## Le Conseil municipal :

- 1) **PREND ACTE** de la communication de l'état récapitulatif annuel des indemnités perçues en 2022 par les élus ;
- 2) **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération

Après en avoir délibéré : **A l'unanimité**

Fait et délibéré en séance le : 1<sup>er</sup> février 2023

Certifie exécutoire par :

- Transmission en préfecture du Rhône le : **09 FEV. 2023**
- Mise en ligne sur le site Internet de la Commune de Tassin la Demi-Lune le **09 FEV. 2023**

**Pascal CHARMOT**

Maire de Tassin la Demi-Lune



**Michèle JELEFF**

Secrétaire de séance

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.*